REGLEMENT ENTRELACS RUN AND TRAIL Edition 2023

1- L'Evénement

Entrelacs Run and Trail aura lieu le 02/04/2023 à Albens, commune déléguée d'Entrelacs. L'événement est organisé par l'association ALBENS CLUB PEDESTRE.

Nous proposons 3 trails, et 1 marche et une course enfant:

Parcours	Km	D+	Départ	Année	Prix	Inscription avant le 28/02/23	Choix
Le Trail des hauts du lac	37	1750	8H00	2003 et avant	39€	35€	
Le Trail Perché	18	700	9H00	2005 et avant	19€	16€	
Le Trail des Granges	10	270	10h00	2007 et avant	12€	10€	
Rando Nature 10km, adulte	10	270	10h15	2003 et avant	10€	-	
Rando Nature 10km, enfant	10	270	10h15	2005-2020	4€	-	
Courses d'obstacles pour les enfants*			11h30				
Repas** Participant		Salade	Tartiflette l	8€	-		
Repas** Accompagnant		Salade	Tartiflette l	10€	-		
Repas** Enfant	Salade Tartiflette Dessert				4€	-	

^{*}les groupes d'âges seront constitués le jour de la course.

Le départ et l'arrivée auront lieu à l'Espace Chantal Mauduit, à Albens/Entrelacs.

2- Conditions d'admission

Les conditions d'âge minimum sont données dans le tableau ci-dessus.

Excepté pour les marches et les courses enfants, tous les participants doivent fournir un certificat médical <u>ou</u> une licence sportive.

- Certificat médical : il doit avoir moins d'un an le jour de la course et indiquer l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.
- Licences : une licence délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Les mineurs devront fournir un questionnaire médical (arrêté du 07 mai 2021) au moment de leur inscription, voir annexe ci-dessous (ce document est également disponible en téléchargement sur notre site Internet).

^{**} Attention seulement 200 parts disponibles pour l'ensemble des propositions.

3- Inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire :

➤ Par internet sur le site https://www.entrelacsrunandtrail.com/inscriptions

➤ Sur place le samedi 01/04/2023 de 9h45 à 13h Magasin DECATHLON de Grésy-sur-Aix (route des Bauges), et le dimanche matin jusqu'à 15 minutes avant chaque départ. Il sera nécessaire de présenter une copie du certificat médical ou de la licence FFA, et un chèque à l'ordre "Albens Club Pédestre".

Les inscriptions comprennent le café de bienvenue, les ravitaillements sur les parcours de 10-18-37 km, le buffet à l'arrivée, un cadeau souvenir pour chaque participant. Pour chaque inscription, nous reversons 1€ à l'association des Semeurs de Joie, 2€ pour le

37km.

4- Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fait :

- ➤ Au magasin DECATHLON de Grésy-sur-Aix (Route des Bauges) le samedi 01/04/2023 de 9h45 à 13h
- ➤ A l'espace Chantal Mauduit d'Albens, **uniquement le dimanche 02/04/2023** de 7h à 09h45 jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque course.

5- Repas

Un repas sur place sera proposer en pré-réservation : Salade Tartiflette Dessert Le nombre de repas proposé est de 200.

Participant Salade Tartiflette Dessert 8€
Accompagnant Salade Tartiflette Dessert 10€
Enfant Salade Tartiflette Dessert 4€

6- Annulation et remboursement

L'inscription pourra être annulée en cas d'accident, maladie ou décès du participant avant l'épreuve. Dans ces cas, la demande de remboursement devra être adressée à l'Albens Club Pédestre au plus tard le 15/04/2023 sur présentation d'un certificat médical.

En cas d'annulation pour des raisons de sécurité (pour cause d'intempéries) aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation pour cause de crise sanitaire un remboursement sera effectué en totalité hors frais de d'inscription jusqu'à 15 jours avant la course pour 80 % après (hors frais d'inscription).

7- Assurance

L'Albens Club Pédestre a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur auprès d'Allianz, agent Jean-Luc Valentin, à Rumilly, contrat n° 44357226.

Chaque participant doit être assuré par ses soins pour la pratique de la course à pied et notamment pour les frais de recherche et de rapatriement

8- Matériel obligatoire

Les participants doivent porter des vêtements adaptés aux conditions météorologiques (coupe-vent, casquette, ...).

Les ravitaillements ne disposent pas de gobelet, il est donc OBLIGATOIRE de prévoir un verre Ecocup ou une tasse personnelle.

Les bâtons de trail sont tolérés sur le Trail de Perché de 18km et sur le Trail des Hauts du lac de 37 km mais ne devront pas être déployés au moment du départ.

Les chiens ne sont autorisés QUE sur les parcours des marches.

Pour le Trail des hauts du lac de 37km le matériel suivant est obligatoire :

- Couverture de survie
- Sifflet
- Gourde avec 1 litre d'eau minimum
- Réserve alimentaire
- Téléphone avec le numéro de secours enregistré : 06 34 69 08 51

9- Ravitaillements

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée pour tous les participants.

En plus de celui-ci, des ravitaillements sont placés sur les parcours :

- 1 ravitaillements pour le Trail des Granges et la Rando Nature de 10km,
- 2 ravitaillements pour le Trail Perché de 18km,
- 4 ravitaillements pour le Trail des haut du lac de 37km,

10- Sécurité

Pour assurer la sécurité sur les parcours, 2 équipes de secouristes et un médecin seront présents sur les parcours.

Les médecins et les secouristes pourront retirer le dossard et mettre hors course tout participant inapte à continuer l'épreuve.

En cas de conditions météorologiques dangereuses, l'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves.

11- Mise hors course

En cas de comportement inapproprié du participant, l'Albens Club Pédestre se réserve le droit de le mettre hors course, notamment pour les raisons suivantes :

- Pas de dossard ou faux dossard
- Jet de détritus sur les parcours
- Absence du matériel obligatoire
- Dépassement des barrières horaires pour le trails de 37 km.

12- Abandon

En cas d'abandon, le participant doit obligatoirement prévenir une personne de l'organisation de la course et lui rendre son dossard.

13- Barrières horaires

Pour toutes nos courses, la fermeture de la ligne d'arrivée est à 15h30 heures.

Pour le trail de hauts du lac (37 km), la barrière horaire est fixée à 11h30 heures au col de la Chambotte.

Tout trailer passant après cette barrière horaire sera mis hors course (cf. article 12).

14- Classements et récompenses

Les récompenses seront remises aux participants suivants :

- Les 3 premières et les 3 premiers de chaque course
- Pour les courses de 10, 18, et 37 km, les trois premières et les trois premiers de chaque catégorie d'âges, non cumulable avec les récompenses attribuées aux 3 premières et premiers du classement général en fonction des catégories ci-dessous :

Catégorie	Code	Année de naissance
Cadets (course de 10km)	CA	2006 et 2007
Juniors	JU	2004 et 2005
Espoirs	ES	2002 et 2003
Seniors	SE	1989 à 2000
Masters	M0	1988 à 1984
	M1	1983 -à 1979
	M2	1978 à 1974
	M3	1973 à. 1969
	M4	1968 à 1964
	M5	1963 – 1959
	M6	1958 – 1954
	M7	1953 – 1949
	M8	1948 – 1944
	M9	1943 – 1939
	M10	1938 et avant

15- Droits à l'image

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant la course dans le cadre de la promotion de celle-ci.

16- Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

17- Conditions générales

Tout participant s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

18- L'organisateur

Albens Club Pédestre

Association loi 1901

Mairie déléguée d'Albens 89 place de l'église 73410 Entrelacs

Email: erat73410@gmail.com

Site internet : <u>www.entrelacsrunandtrail.com</u> Téléphone : Florent CONTET 06 34 69 08 51